

Fortissimo

L'information des syndicats Force Ouvrière des Organismes Sociaux du Languedoc-Roussillon
Maison des Syndicats
474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER

Calendrier de l'avent : le gouvernement ouvre la case "retraites"

Alors que débute la traditionnelle période de l'avent comme chaque début de mois de décembre, le gouvernement a décidé d'ouvrir la case « retraites ». Bien que les concertations qu'il a lancées avec les interlocuteurs sociaux ne soient pas terminées, le projet de réforme est revenu la semaine dernière en mode « accéléré », la Première ministre en annonçant les grandes lignes dans un entretien au journal *Le Parisien*.

Elle a ainsi confirmé sa volonté de porter progressivement, à partir de l'été prochain, l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, la réforme s'appliquant dès la génération née au deuxième semestre de 1961, qui devra travailler quelques mois supplémentaires pour atteindre l'âge légal de départ.

La Première ministre a aussi confirmé la mise en place d'un index senior, sur le modèle de l'index égalité, dont FO n'a cessé de pointer les insuffisances, des dispositifs de retraite progressive et le cumul emploi retraite, un minimum de pension à 1 200 euros, tout en restant plus floue sur la pénibilité et les régimes spéciaux.

Lors des concertations, FO a rappelé – et continue de rappeler – ses revendications. FO s'oppose à tout allongement de la durée de cotisation et à tout recul de l'âge légal de départ. Et pour cause, aujourd'hui 50 % des personnes qui liquident leur retraite ne sont déjà plus en emploi. Elles sont au chômage, en arrêt maladie ou en invalidité, ou bénéficient de minima sociaux. Reculer l'âge de départ, c'est accroître encore plus les difficultés de cette population. Supprimer les régimes spéciaux, dans le public comme dans le privé, c'est aussi reculer l'âge de départ à la retraite.

Il n'y a pas de problème de financement des retraites : il y a un problème d'emploi

FO continue d'expliquer qu'il n'y a pas de problème de financement des retraites : il y a un problème d'emploi. C'est pourquoi il est nécessaire de développer des emplois pérennes, de mieux gérer les fins de carrière, ou encore d'augmenter les salaires, ce qui augmenterait le volume des cotisations et donc entraînerait davantage de recettes pour les retraites.

Sur cette question, nous ne sommes pas seuls, 77 % des Français sont opposés à une réforme des retraites qui reculerait l'âge de départ à la retraite. L'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse confondues s'y opposent, comme l'a rappelé le communiqué de l'intersyndicale du 5 décembre dernier. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités, touchant particulièrement les femmes.

Conformément à notre mandat, tous les syndicats et militants FO doivent se tenir prêts à s'engager dans la mobilisation la plus large possible, y compris par la grève comme en 2019, dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait son projet. Si la réforme des retraites est pour le gouvernement la mère des réformes, les retraites seront pour nous la mère des batailles.

Dans son calendrier de l'avent, FO est déterminée à ouvrir la case « mobilisation ».

SOMMAIRE du n°795

Calendrier de l'avent : le gouvernement ouvre la case "retraites"
Le rôle du groupe d'experts dans le processus de décision sur le Smic est à repenser entièrement
Retraites : prêts à la mobilisation
Coupures d'électricité. Peur sur la ville ...
Repos maternité
PLFSS Sans vote. Le gouvernement impose
Déclaration du représentant du personnel FO au Conseil de la CNAM
Force Ouvrière : Première organisation syndicale de la Fonction publique de l'État
Calendrier de l'avent : FO ouvre la case succès !
Retraites : grèves et mobilisations dès janvier si le gouvernement s'entête
Le taux du PEL relevé à 2 % à partir du 1er janvier 2023
En bref, Sourions

Le rôle du groupe d'experts dans le processus de décision sur le Smic est à repenser entièrement

Un coup de pouce au SMIC n'est pas un frein à l'emploi ! Comme chaque année, le groupe d'experts sur le Smic vient de rendre son rapport en vue de la réunion de la CNNCEFP (Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle) du 15 décembre prochain, qui portera sur la revalorisation au Smic au 1er janvier 2023.

Comme chaque année, le groupe d'experts recommande d'appliquer strictement le mécanisme légal de revalorisation du salaire minimum et « de s'abstenir de tout coup de pouce », alors que l'inflation accélère avec des hausses de prix à deux chiffres pour l'alimentation et l'énergie, deux postes de dépenses qui pèsent tout particulièrement dans les budgets des salariés les plus modestes. Selon ses estimations, l'augmentation probable du Smic au 1er janvier 2023 liée à la revalorisation automatique devrait se limiter à 1,8 %.

Outre cette traditionnelle absence de coup de pouce, le groupe d'experts préconise désormais de renforcer le rôle de la négociation collective par une indexation automatique du Smic sur la moyenne des évolutions des minima salariaux d'un panel de branches représentatives. Une recommandation particulièrement malvenue à l'heure où les branches rencontrent des difficultés à respecter la conformité des minima conventionnels au Smic. C'est aussi nier que les revalorisations du Smic constituent justement un moteur essentiel des négociations !

Comme chaque année, le groupe continue de présenter l'augmentation du Smic comme un coût et un frein à l'emploi.

Notre organisation syndicale estime que le rôle du groupe d'experts dans le processus de décision sur le Smic est à repenser entièrement afin de redonner sa pleine place à une information-consultation effective et sincère des interlocuteurs sociaux, et à permettre la prise en compte de points de vue contradictoires dans l'élaboration des rapports. C'est la raison pour laquelle la confédération n'a pas souhaité répondre à l'invitation d'un groupe dont elle conteste le rôle et la composition.

Aussi réitérons-nous la revendication d'une véritable augmentation du Smic grâce à un coup de pouce significatif qui est le moyen le plus simple et le plus rapide de redonner du pouvoir d'achat aux bas salaires.

Retraites : prêts à la mobilisation



Les consultations en cours concernant notre système de retraite ont été une nouvelle occasion pour les organisations syndicales de faire des propositions dont aucune ne nécessite une réforme paramétrique. Le système par répartition n'est pas en danger, y compris pour les jeunes générations. Le gouvernement instrumentalise la situation financière du système de retraites et affirme, à tort, que le recul de l'âge légal de la retraite est un impératif.

De premiers arbitrages seraient ainsi rendus en ce sens dès la mi-décembre. Au moment où le contexte social, environnemental et économique est particulièrement difficile pour une partie croissante de la population, le gouvernement, en s'entêtant, porterait l'entière responsabilité d'un conflit social majeur.

Les organisations syndicales réaffirment qu'elles sont, comme la très grande majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite comme à toute augmentation de la durée de cotisation. La jeunesse, déjà fortement touchée par la précarité, serait fortement impactée par ce projet. Pour l'intersyndicale, des alternatives, y compris financières, existent pour améliorer les fins de carrière et les montants des pensions tout en faisant reculer les inégalités touchant particulièrement les femmes.

Les organisations syndicales et de jeunesse ont d'ores et déjà décidé de se revoir le jour-même des annonces gouvernementales. Elles réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant en particulier par une première date de mobilisation unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet.

Coupsures d'électricité. **Peur sur la ville...**

Communiqué de FO Énergie



Les médias se font le relais d'une nouvelle propagande gouvernementale portant sur d'éventuelles coupures d'électricité pouvant avoir lieu cet hiver. Les discours anxiogènes se multiplient. FO Énergie s'interroge sur les propos colportés et sur leurs objectifs.

Avant tout et pour éviter toute ambiguïté, FO Énergie estime qu'il faut répondre d'une part, aux besoins de la révolution énergétique pour des raisons environnementales de manière pragmatique et d'autre part, permettre à la France d'assurer son intégrité, son indépendance, et garantir à tous les Français le pacte républicain sur la question de l'énergie.

Communiqué Décembre 2022

Nous nous interrogeons pourtant sur l'annonce en octobre de la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique avec pour objectif, une diminution de la consommation d'énergie de 10 % d'ici 2024 et l'instrumentalisation médiatique du rapport de RTE concernant les scénarios pour l'hiver 2022/2023...

Car sur le site internet de RTE, celui-ci indique que pour l'hiver 2022/2023 les situations extrêmes (qui cumuleraient tous les aléas défavorables) ne sont pas les plus probables.

Une légère dissonance avec ce que le grand public peut lire ou entendre ces dernières semaines... Une nouvelle parade lamentable et infantilissante pour tenter de faire oublier au grand public la responsabilité des gouvernements successifs de ces 40 dernières années !

La fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, de la centrale à charbon du Havre, celle de Saint-Avold réouverte en urgence, ou encore la Loi Énergie Climat de novembre 2019 qui, voulue par le Président lui-même dans le sillage d'une « convention citoyenne », prévoit la fermeture de 12 centrales nucléaires.

La situation actuelle du secteur énergétique français est la conséquence d'une volonté portée par la Commission Européenne de faire du secteur de l'Énergie et particulièrement de l'Électricité « un business comme les autres ». Ce dogme a justifié une série de décisions qui conduisent aujourd'hui à la perte de l'indépendance énergétique de la France et une fragilisation de la sécurité d'approvisionnement en électricité et en gaz. C'est toujours ce même dogme qui entraîne l'explosion des tarifs de l'énergie à laquelle sont confrontés les industriels, les professionnels et les particuliers.

FO Énergie s'interroge donc sur la concomitance des scénarios de la peur colportés par le gouvernement et les propos du nouveau directeur général de l'Agence des Participations de l'État qui a déclaré fin octobre que "la nouvelle forme que prendra EDF dépendra des discussions européennes sur la réforme du marché de l'électricité".

Pour FO ce remue-ménage politico-médiatique pourrait être un pas de plus vers une gouvernance par la peur et l'obscurantisme avec des objectifs masqués tels celui de poursuivre les projets de dépeçage de l'outil Républicain que représente le service Public de l'Électricité porté par EDF.

Pour FO il est temps de remettre l'intérêt de la Nation, de son économie, de son tissu industriel, du commerçant, et du Citoyen au centre du débat. C'est le sens du projet que nous proposons de doter la France d'un Pôle Public Nationalisé de l'Énergie Décarbonée.

ÉNERGIE ET MINES

Secrétaire général

Repos maternité

Si le médecin prescrivant un arrêt de travail lié à une grossesse oublie de cocher la case « en rapport avec un état pathologique résultant de la grossesse » sur le formulaire destiné à la Sécurité sociale et à l'employeur, la salariée ne bénéficie pas de la protection absolue contre la rupture de son contrat de travail.

En pratique, le médecin qui prescrit l'arrêt de travail à la salariée coche la case « en rapport avec un état pathologique résultant de la grossesse » sur le formulaire destiné à la Sécurité sociale et à l'employeur.

Commentaire

La Cour de cassation, s'en tenant strictement aux dispositions de l'article L. 1225-21 du code du travail, **ne reconnaît pas l'établissement d'un certificat établi a posteriori** dans la mesure où le médecin n'avait pas initialement prescrit un arrêt de travail pour état pathologique résultant de la grossesse.

Cass. soc. n° 20-20.819 du 14 septembre 2022

PLFSS Sans vote. Le gouvernement impose

Le 26 octobre 2022 le gouvernement a eu recours à l'article 49-3 pour imposer la Loi de Financement de la Sécurité sociale 2023. FO avait dénoncé ce projet de Loi et ses conséquences néfastes.

La confédération FO s'était prononcée contre le PLFSS 2023 lors de la consultation des conseils et conseils d'administration des caisses nationales en indiquant notamment en conclusion de sa déclaration : "FO ne peut que s'opposer à ce texte en ce qu'il ne remet pas en cause la désresponsabilisation des entreprises sur le financement de la sécurité sociale et de l'État sur ce qui relève de ses attributions. Ce PLFSS ne fixe pas des caps sérieux pour répondre aux défis de financement de la sécurité sociale qui est un élément consubstantiel de notre République sociale".

La CGT et la CFE-CGC se sont prononcées contre le PLFSS en revanche la CFDT la CFTC et l'UNSA ont voté pour, tandis que le Medef prenait acte. Cette loi de financement de la Sécurité sociale s'inscrit comme les précédentes dans l'offensive de démantèlement de l'Institution notamment en procédant à des transferts de recettes entre branches.

Jeu de passe-passe contre les indemnités journalières maternité

En effet il est prévu que la branche famille prendra en charge les indemnités journalières maternité du congé postnatal, à hauteur d'environ 2 milliards d'euros en transférant cette somme de la Branche Maladie afin de réduire le déficit de cette dernière. Cette disposition en apparence "technique" est en réalité une attaque frontale contre toutes les structures et les fondements de la Sécurité sociale. L'article 1 des ordonnances du 19 octobre 1945 établit : il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature, susceptible de réduire

ou de supprimer leur capacité de gains, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.(...)

Le gouvernement passe outre la volonté des confédérations syndicales et des organisations patronales

Les indemnités journalières, qu'elles soient en rapport avec la maladie, la maternité ou un accident de travail, relèvent toutes de la Branche Maladie. Cette opération de transfert budgétaire constitue en réalité, comme l'a expliqué le représentant du personnel au conseil de la CNAM, une menace contre les indemnités journalières en tant que telles.

Un autre élément important qui confirme cette volonté de remettre en cause les fondements de la Sécurité sociale est la persistance du gouvernement à vouloir mettre en place à tout prix le recouvrement des cotisations AGIRC-ARRCO par les URSSAF. Toutes les confédérations syndicales, de même que les organisations patronales, sont opposées à ce dispositif et l'ont signifié officiellement au ministre de l'Economie et des Finances dans une lettre commune du 28 juillet 2022.

FO, pour sa part, a indiqué dans sa déclaration au Conseil d'administration de l'URSSAF Caisse nationale (ex ACOSS) relatif à la consultation sur le PLFSS : « FO demeure opposé à l'unification du recouvrement, préfiguration de régimes prétendus universels et pire encore, de l'unification avec le recouvrement fiscal ». Finalement, le transfert de la collecte des cotisations de retraite complémentaire de l'AGIRC-ARRCO aux URSSAF est reporté au 1er janvier 2024. Pour l'année 2023, les cotisations de retraite complémentaire demeurent donc déclarées et payées auprès de l'AGIRC-ARRCO.

Déclaration du représentant du personnel FO au Conseil de la CNAM

« Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023 prévoit le transfert de charges financières vers la Branche Famille, de la prestation des indemnités Journalières Maternité. Certes, la gestion des IJ Maternité reste dévolue aux CPAM, du moins pour l'instant.

Il s'agirait là d'une décision historique remettant en cause, à terme, le fondement de la gestion des indemnités journalières, tout risque confondu, par l'Assurance maladie. Aujourd'hui, les IJ Maternité, et demain peut-être les autres. D'ailleurs dans ce sens, la simplification de la gestion de la totalité des IJ est toujours à l'ordre du jour.

Aussi, le personnel de l'Assurance maladie craint pour ses missions et tient à rappeler que la situation difficile constatée au niveau de la délivrance des indemnités journalières aux assurés sociaux, n'est pas un problème lié à la législation qui serait complexe (certes, elle requiert de l'expérience et de la compétence, qualités reconnues du personnel de l'Assurance maladie) ou à un problème de financement, mais est intimement lié au manque d'effectifs, ce que la CNAM et le gouvernement se refusent toujours à reconnaître.

La situation est tellement critique que des heures supplémentaires sont organisées toutes les semaines et les autres services sont appelés en renfort pour solder les dossiers IJ. Les délais de traitement à rallonge sont du seul fait du gouvernement qui organise et maintient le chaos dans nos organismes.

Pour le représentant FO du personnel que je suis et pour les salariés de l'Assurance maladie que je représente dans

cette instance, il est vital de laisser la gestion et le financement de tous les types d'indemnités journalières à l'Assurance maladie, car il en va de la préservation des droits des assurés sociaux.

En effet, à chaque risque (maladie, maternité/paternité et AT/MP) sont rattachés des droits. Aujourd'hui, pour bénéficier des droits aux IJ, il y a deux conditions, une liée à l'ouverture des droits au sein du régime général et la seconde pour le versement des IJ, au nombre d'heures travaillées.

Dans ce document, il est indiqué que le risque Maternité relève de la Branche Famille. Pour autant, j'attire votre attention sur le fait qu'il existe un arrêt maladie qui est indemnisé sur le risque maternité, à savoir le congé pathologique. Qu'en serait-il si le financement est assuré par la Branche Famille ? Ce congé serait-il maintenu ? De plus, dans le cadre de la maternité, on parle dans cette séance, de l'indemnité journalière mais il ne faut pas oublier le droit à une prise en charge des soins à 100 % du 6ème mois de grossesse jusqu'au 12ème jour après l'accouchement. Si ce n'est pas l'Assurance maladie qui s'occupe des droits, qui va le faire ?

Pour conclure, je rappelle que le personnel de l'Assurance maladie craint pour ses missions, notamment sur les prestations des IJ gérées par la maladie depuis 1946. Pour eux, il ne s'agit pas que d'un transfert de charges financières concernant une prestation IJ vers une autre branche, mais d'une menace réelle pour l'avenir quant à leurs missions. »



Force Ouvrière :

Première organisation syndicale de la Fonction publique de l'État

Communiqué de la Fédération générale des fonctionnaires FO

Pour la quatrième élection consécutive depuis 2010, Force Ouvrière conserve sa première place et même l'améliore de +1,5 points (18,6%) par rapport à 2018.

Le choix renouvelé des électeurs de placer FO en tête des suffrages est avant tout le choix de pouvoir s'appuyer sur un syndicat libre et indépendant qui porte des revendications claires

dans le seul intérêt des agents.

A titre d'exemple, notre opposition totale à la réforme des retraites proposée par Emmanuel Macron avec le recul de l'âge de départ à 65 ans. Ou encore nos revendications en matière de salaire et d'amélioration des carrières s'appuyant sur le statut général des fonctionnaires en opposition avec l'individualisation et la contractualisation des rémunérations voulue par le Gouvernement.

Cette nouvelle victoire de FO ne doit pas masquer les multiples obstacles rencontrés par des milliers d'agents pour voter. Le choix du Gouvernement de généraliser le vote électronique était une erreur, et il faut rappeler que FO n'y a jamais été favorable.

Entre des problèmes d'identifiant et mot de passe, des lignes téléphoniques « support » saturées, des serveurs entiers qui bugent et se bloquent, il fallait être fortement motivé pour voter.

A ce stade, la FGF-FO tient à remercier tous les agents qui ont voté en faveur des listes FO. Un grand merci aux militants, adhérents, sympathisants qui tout au long de la campagne électorale sont venus échanger sur nos revendications et nos positions.

Conscients des responsabilités que cela lui donne, la FGF-FO défendra sans relâche les intérêts particuliers des fonctionnaires et agents publics.

FO FONCTIONNAIRES

Secrétaire général

Calendrier de l'avent : FO ouvre la case succès !

C'est dans un contexte social marqué notamment par une inflation galopante que les agents publics des trois versants de la Fonction publique votaient pour désigner leurs représentants.

Le slogan « Le service public a une histoire, donnons-lui un avenir » marquait l'importance de ce scrutin pour eux mais aussi, bien au-delà, pour l'ensemble de la cohésion sociale de notre pays. En effet, l'avenir du service public dépend de l'engagement contre les politiques d'austérité et contre la privatisation des missions essentielles de l'État, de l'hôpital et des collectivités locales.

La confédération FO confirme d'ores et déjà sa place de première organisation dans la Fonction publique de l'État et progresse.

Les militants de Force Ouvrière se sont pleinement investis dans la campagne, associant la défense des

intérêts des agents – emplois, salaires et rémunérations, conditions de travail, titularisations, carrières et statuts – à celle du besoin pour les citoyens d'un service public républicain. Le service public et ses agents ne sont pas une « dépense ». Ils incarnent la république sociale et sont un investissement essentiel à l'égalité et à la fraternité républicaines.

FO salue l'engagement de tous ses militants et les remercie pour leur travail sur le terrain, dans les sections, syndicats, syndicats nationaux, unions départementales et fédérations, du privé comme du public. Nous venons de prouver, une nouvelle fois, qu'en interpro, nous sommes plus forts, ensemble !

D'ores et déjà, dès le 9 décembre, FO continuera de porter les revendications légitimes des personnels.

Vive notre confédération ! Félicitations à nous tous ! Bravo !



Retraites : grèves et mobilisations dès janvier si le gouvernement s'entête

RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

Pas de recul de l'âge légal de départ

Ni allongement de la durée de cotisations

Maintien de tous les régimes



En dévoilant avant la fin des concertations syndicales les contours de la réforme des retraites le 2 décembre dans le Parisien, Elisabeth Borne a suscité la colère des syndicats. Le 5 décembre, huit organisations de salariés, dont FO, et cinq organisations de jeunesse, ont appelé à l'issue d'une intersyndicale, à "une mobilisation unitaire en janvier si le gouvernement s'arque-boute sur son projet".

Passage en force ? Alors que les concertations avec les syndicats sur la réforme des retraites entrent dans le dur (FO a été reçue en début de soirée le 8 décembre sur le sujet du financement), les décisions du gouvernement semblent déjà actées. Dans une interview au quotidien le Parisien du 2 décembre, Elisabeth Borne confirmait avant même la fin des concertations mi-décembre, le "report progressif de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans". Une fois de plus, la première Ministre justifie la réforme en usant de l'argument habituel : la réforme arriverait « pour sauver » le système de répartition, face au "déficit qui dépassera les 12 milliards d'euros d'euros en 2027 et continuera à se creuser si l'on ne fait rien". Pour Michel Beaugas, négociateur FO, "On va vers un dialogue de sourd". Et de rappeler que c'est sous la contrainte du front unanime des syndicats que le gouvernement a dû mener cette concertation.

FO est allée le 8 décembre au ministère du Travail pour réaffirmer son opposition à tout recul de l'âge de départ en retraite : "Il n'y a aucune de raison de le faire. Le rapport du Cor l'indique : les dépenses des retraites resteront stables à long terme". Quant au chiffre brandi de 12 milliards par an, "c'est 0,5 % du PIB. Autant dire rien, car le PIB en 2021, c'est 2 500 milliards d'euros !". 12 milliards d'euros de « déficit » du système de retraite à combler en 2027 pour un système de retraite qui collecte plus de 300 milliards d'euros par an, justifieraient la réforme ? Et c'est sans compter un paradoxe, relève Michel Beaugas : "on ne touche pas

aux aides publiques aux entreprises, qui représentent entre 144 et 157 milliards par an avec les exonérations. C'est 9 % du PIB. S'il y avait autant péril sur les retraites que le prétend le gouvernement, ce qui est faux, il serait facile de trouver de l'argent en faisant participer les employeurs". Sans surprise, cette option est exclue par Elisabeth Borne, laquelle déclare ne pas vouloir "alourdir le coût du travail par des cotisations supplémentaires".

Impact dès la génération 1961

Dans ce projet dont l'axe central est désormais largement dévoilé, l'étendue des générations de salariés concernés est aussi confirmée. Exit la génération 1966, ou 1967, un temps évoqué, Elisabeth Borne annonce que la réforme des retraites impactera les travailleurs dès la génération 1961. "Le gouvernement accélère. Cela signifie que les gens nés en 1961, proche de la retraite, devront travailler quelques mois de plus. C'est scandaleux. Quant à ceux nés en 1966, ils se prendront la réforme de plein fouet et devront travailler trois ans de plus !" fustige Michel Beaugas. Une réforme inique pour FO, qui rappelle qu'un salarié sur deux liquidant sa retraite n'est plus en emploi, mais au chômage, en arrêt-maladie, en invalidité ou aux minimas sociaux...

L'emploi des seniors renvoyé au second plan

Quant à l'emploi (difficile) des salariés âgés, Elisabeth Borne estime que reculer l'âge de la retraite à 65 ans accroîtra "mécaniquement le taux d'emploi des seniors". Pour que les entreprises "ne se séparent pas des seniors et les embauchent", elle renvoie "à la responsabilité des entreprises, au dialogue social et dans les branches". "Donc, il y aura peut-être des négociations de branche sur les fins de carrière, mais le gouvernement ne lâche rien de sa réforme !" s'agace Michel Beaugas. FO qui a fait des propositions pour le maintien dans l'emploi des seniors, exige l'abandon du projet repoussant l'âge légal de départ à la retraite.

Atteinte des régimes spéciaux

Autre mauvaise nouvelle : la Première ministre a confirmé que les nouveaux embauchés dans les secteurs relevant des régimes spéciaux (RATP, industries électriques et gazières) "seront affiliés au régime général d'assurance-vieillesse, comme dans le privé". Le retour de cette clause du grand-père suscite un tollé syndical, FO y est opposée.

"Le texte [de cette réforme, Ndlr] sera présenté avant les vacances de Noël" a réaffirmé Elisabeth Borne, et passera en conseil des ministres début janvier 2023. Si l'exécutif maintient son projet, l'intersyndicale dont fait partie FO a d'ores et déjà averti d'une possible première date de mobilisation unitaire, avec grèves et manifestations dès janvier.

Le taux du PEL relevé à 2 % à partir du 1er janvier 2023

Le taux de rémunération du plan d'épargne-logement (PEL) passera à 2 % au 1er janvier prochain, contre 1 % actuellement. "Il s'agit de la première hausse du taux du PEL depuis 22 ans", indique Bruno Le Maire, le ministre de l'économie dans un communiqué, qui précise que **le taux de 2 % s'appliquera aux PEL nouvellement ouverts à partir du 1er janvier 2023** et ne concernera donc pas le stock de PEL existants. Pour prendre sa décision, le ministre a suivi la recommandation du Gouverneur de la Banque de France fondée sur la formule de calcul du taux du PEL (arrêté du 27 janvier 2011 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée). En toute logique, le taux d'intérêt du prêt d'épargne-logement accordée à l'issue de la phase d'épargne devrait également être relevé, normalement à 3,20 %.

EN BREF



- ❖ Ça y est, il se vend plus de scooters électriques que thermiques à Paris ;
- ❖ Carrefour teste une navette autonome pour livrer les courses ;
- ❖ À Lyon, le Championnat du monde de pâté-croûte a été remporté par...un Japonais, quelle période ;
- ❖ Selon le Parisien, l'oiseau le plus menacé de France est "le monarque de Fatu Hiva" ;
- ❖ Le nombre d'élèves en maternelle et en primaire est en chute libre dans les centres-villes, en particulier à Paris et à Lyon, du fait, en partie, de l'exode choisi ou contraint des jeunes couples avec enfants ;
- ❖ Baisse de 10% de la consommation des ménages et des entreprises en novembre par rapport à l'année dernière constatée par EDF ;
- ❖ Un thème important a été débattu hier sur une chaîne d'info : "Que faire si une coupure d'électricité se produit quand on est sur un télésiège ?"...revoir "les bronzés font du ski"?
- ❖ La collecte d'armes en Corse est trois fois inférieure à la moyenne des autres départements ;
- ❖ Baisse de 10% de la consommation des ménages et des entreprises en novembre par rapport à l'année dernière constatée par EDF ;
- ❖ Selon le Parisien, de plus en plus de ménages stockent des produits de première nécessité "en cas de crise" .



La baguette de pain inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. S'ils voulaient un truc bien raide caractéristique de notre pays et que l'on se tape tous les quatre matins, ils auraient mieux fait d'inscrire le 49.3!

Une chance pour la réforme des retraites : Quand il a vu l'état de Joe Biden, Le P R a pris conscience des inconvénients de travailler trop longtemps !

Stéphanie FRAPPART est devenue la première femme à arbitrer en Coupe du monde masculine. Et la première femme à se permettre de siffler des hommes au Qatar. !

La sincérité est à l'amitié ce que le ciment est au mortier.

Taha-Hassine FERHAT

Sourions 😊 😊 😊

Il ne faut jamais perdre notre sens de l'humour, car il nous porte dans l'adversité, sans pour autant occulter la réalité. jef

